

N°AG/2024/17**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 mars 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 mars 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 4 avril 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Richard ZEIGER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Jacques COURTAT, pouvoir à M. Laurent CHAT
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Transformation du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) en
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) de l'Armançon**

AG/2024/17

Conseil communautaire du
4 avril 2024

Objet : Transformation du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) de l'Armançon
(voir nouveaux statuts en pièce jointe)

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L211-7, L213-12 et R213-49,

VU l'arrêté inter-préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2015/0530 du 29 décembre 2015 portant création et statuts du syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon,

VU l'arrêté inter-préfectoral N°PREF/DCL/BCL/2020/0367 du 18 mai 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon,

VU la délibération n° 21_2021 du comité syndical du 14 octobre 2021 relative à la transformation du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE),

VU la délibération n° CB 23-10 du 5 octobre 2023 du comité de bassin Seine-Normandie relative à l'avis sur la reconnaissance au titre d'EPAGE du SMBVA,

VU la délibération n°31_2023 du comité syndical du 15 décembre 2023 relative à la transformation du SMBVA en EPAGE de l'Armançon,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Armançon du 25 août 2023,

CONSIDÉRANT le courrier du préfet coordonnateur de bassin du 2 novembre 2023 actant la conformité du dossier de transformation en EPAGE et transmettant les avis du comité de bassin et de la CLE de l'Armançon,

CONSIDÉRANT le projet des nouveaux statuts ci-annexé,

VU la Conférence des Maires du 19 mars 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

Contre : 0

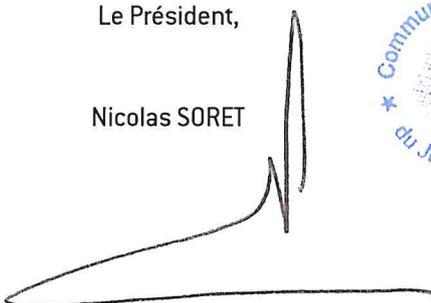
Abstention : 0

-APPROUVE la transformation du SMBVA en EPAGE sur le bassin de l'Armançon, ainsi que le projet des nouveaux statuts présentés,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire et à transmettre cette délibération à Monsieur le Président du SMBVA.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

